

CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance)

Nature du diplôme : diplôme national du ministère chargé de l'Éducation nationale

Durée de la formation : 2 ans

Niveau d'entrée : Fin 3ème

Niveau terminal d'études : CAP – niveau V

Ce diplôme permettra d'exercer ce métier dans trois types de lieux d'accueil de la petite enfance :

- les établissements d'accueil du jeune enfant comme les crèches, halte-garderies...
- les écoles maternelles
- le domicile privé (des parents ou de l'assistant/e maternel/le, ou éventuellement une maison d'assistant/e maternel/le).

Le titulaire du diplôme, soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Organisation et contenu des enseignements

Ce diplôme est organisé de la façon suivante :

- **Un socle commun :**
Il sera consacré aux activités suivantes : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ; inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.
- Et **trois modules spécifiques** (un pour chaque type de lieu d'accueil)
 - à l'école maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant ; activités de remise en état des matériels et locaux
 - aux établissements d'accueil du jeune enfant : participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
 - à l'accueil individuel (domicile des parents, domicile des assistant/e maternel/le et maison d'assistant/e maternel/le) : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécurisation des espaces de vie de l'enfant ; entretien du logement, des équipements et du matériel ; élaboration des repas.

28 heures hebdomadaires de cours du lundi au vendredi.

16 semaines de stage sur 2 ans dans différents lieux de stage : établissement d'accueil de jeunes enfants, ~~centre aéré~~, école maternelle

Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer en préparant un bac pro ou de préparer les concours d'entrée de certains Diplôme d'Etat du secteur sanitaire et social.

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, ou assistant maternel à domicile.

Qualités requises

Ayant le sens de la communication, de l'écoute et de l'observation, il devra faire preuve de dynamisme, de patience et de discrétion. Il amène l'enfant à évoluer et devenir autonome dans le respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.